

## République Française

DEPARTEMENT DU JURA  
CANTON DE TAVAux

### COMMUNE DE CHAMPDIVERS

4 rue du château  
39500 CHAMPDIVERS  
TEL : 03.84.70.00.65  
[mairie@champdivers.fr](mailto:mairie@champdivers.fr)

#### Procès-verbal du conseil municipal SEANCE DU 02 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de présents : 10	Nombre de votants : 10
Date de convocation : 27 03 2025	Date d'affichage : 11 04 2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à 19 heures, le conseil municipal de Champdivers régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. MEUGIN Olivier, Maire.

**Présents :** MEUGIN Olivier, MAUGAIN Brigitte, MOUQUOD François-Xavier, BELTRAMELLI Jérôme. BAINIER Marine. BERTHET Olivier. BOICHUT Olivier. COMBE Sylvain. SANTINA Angélique. WACHOWICZ Laurence.

**Absent excusé :** DORMOY Anthony.

**Pouvoir :** /

Monsieur Jérôme BELTRAMELLI a été nommé secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du 19 février 2025 est adopté à l'unanimité.*

#### Approbation du compte financier unique 2024 (CFU remplaçant le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie) :

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Champdivers ; Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ; Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	616 763,00	242 780,00	859 543,00
	Recettes réalisées (1)	B	389 944,47	308 397,68	698 342,15
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	483 453,00	456 673,00	940 026,00
	Dépenses réalisées (1)	E	299 313,67	243 784,87	543 098,54
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	90 630,80	64 612,81	155 243,61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-133 309,69	213 793,18	80 483,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-42 678,89	278 405,99	235 727,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-42 678,89	278 405,99	235 727,10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Champdivers

- DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation des résultats 2024 au BP 2025 : Le conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Part affectée à l'investissement Délibération prise en 2024 sur les résultats 2023	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2024	Solde restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-133 309.69		90 630.80	-	-	- 42 678.89
FONCT	347 102.87	133 309.69	64 612.81			278 405.99

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024 278 405.99

**Affectation obligatoire :**

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 42 678.89

**Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 235 727.10

Total affecté au c/1068 42 678.89

**Taxes locales :** Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,09 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,63 %

Le maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux, et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Vote du budget 2025 :** Le projet de budget primitif de l'année 2025 est présenté au conseil municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2024, après vote du CFU 2024. Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article de ce budget. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REPORTS N-1		235 727 €		42 679 €
BUDGET 2025	489 427 €	253 700 €	368 173 €	325 494 €
<b>TOTAL</b>	<b>489 427 €</b>		<b>368 173 €</b>	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des présents, le budget primitif 2025.

Le maire,

Olivier Meugin.